

Table des matières

Introduction.....	3
Chapitre 1 – GESTION DES RISQUES ET GARANTIE DES CALAMITÉS AGRICOLES	6
Section 1 – L’indemnisation des pertes économiques	12
Sous-section 1 – Les fonds de mutualisation.....	14
§ 1. – <i>La constitution des fonds de mutualisation.....</i>	14
§ 2. – <i>La mission des fonds de mutualisation</i>	16
A. – Limites tirées de l’origine de la crise	16
B. – Le processus d’indemnisation	18
Sous-section 2 – Le financement des fonds de mutualisation.....	20
§ 1. – <i>Les composantes des ressources des fonds de mutualisation.....</i>	20
§ 2. – <i>L’intervention publique en faveur des fonds de mutualisation.....</i>	21
A. – Contribution publique aux frais de fonctionnement des fonds.....	22
B. – Contribution publique à l’indemnisation.....	23
a. L’arrêté portant sur l’éligibilité du programme d’indemnisation.....	24
b. Le remboursement des sommes exposées par les fonds de mutualisation.....	28

Section 2 – L’indemnisation des dommages imputables à des calamités agricoles	31
Sous-section 1 – Définition des calamités agricoles susceptibles d’être pris en charge	37
§ 1. – <i>Les caractères du dommage</i>	37
§ 2. – <i>Risques non assurables</i>	41
Sous-section 2 – Mise en œuvre de l’indemnisation des calamités agricoles	43
§ 1. – <i>La phase administrative générale</i>	44
§ 2. – <i>La phase individuelle d’indemnisation</i>	47
A. – Les conditions d’indemnisation.....	47
B. – La procédure d’indemnisation.....	49
C. – Contrôles et sanctions.....	55
Chapitre 2 – L’INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES	56
Section 1 – La police	64
Sous-section 1 – Le caractère obligatoire de la garantie des catastrophes naturelles	64
§ 1. – <i>L’assurance des victimes de catastrophe naturelle, garantie annexe</i>	64
§ 2. – <i>L’assurance des conséquences des catastrophes naturelles, garantie obligatoire</i>	67
A. – Les conséquences du caractère obligatoire de la garantie pour l’assuré.....	68
B. – Les conséquences du caractère obligatoire de la garantie pour l’assureur.....	70
a. La garantie de tous les biens.....	70
b. L’application des clauses types.....	76
Sous-section 2 – L’objet de la garantie	80
§ 1. – <i>L’intensité anormale d’un agent naturel</i>	81
A. – La notion d’agent naturel.....	81
B. – La notion d’intensité anormale.....	82

C. – La possibilité d’assurer les conséquences de l’intensité anormale d’un agent naturel.....	83
D. – L’incidence des mesures de prévention sur la garantie des catastrophes naturelles.....	85
§ 2. – <i>Les dommages garantis</i>	89
A. – La détermination des dommages garantis.....	89
a. Le dommage matériel.....	89
b. Les pertes d’exploitation	91
B. – L’évaluation de l’indemnité	91
Section 2 – La mise en œuvre de l’assurance des catastrophes naturelles	94
Sous-section 1 – La logique de la solidarité	94
§ 1. – <i>La reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle</i>	95
A. – La demande et l’instruction de la demande à l’échelon local.....	95
B. – Le traitement de la demande à l’échelon ministériel	97
a. La procédure.....	97
b. Le contentieux de la légalité de l’arrêté ministériel	99
§ 2. – <i>L’équilibre financier du système</i>	103
Sous-section 2 – La logique de l’assurance	105
§ 1. – <i>Les obligations des parties</i>	106
A. – Les obligations de l’assuré	106
B. – Les obligations de l’assureur.....	108
§ 2. – <i>Le cumul des garanties</i>	109